

# Congrès fiscal d'EXPERTsuisse

Les évolutions actuelles et leurs impacts sur les experts fiscaux

3 novembre 2022 (Berne ou formation continue en ligne, journée entière)

## Groupe cible

Experts fiscaux issus du conseil et de l'administration, experts-comptables, agents fiduciaires et conseillers fiscaux, ainsi que les autres experts dans le domaine de la finance et de la fiscalité au sein des autorités ou de l'économie privée

## Contenu

- Point fort du Congrès: informations de l'OCDE concernant le projet OCDE/G20 sur l'imposition de l'économie numérique
- Dernières évolutions en matière de droit fiscal national et international du point de vue de l'administration, de la théorie et de la pratique
- Aperçu des principaux arrêts des tribunaux fiscaux suisses
- Mise à jour de la pratique en matière de TVA
- Spécial PME: anciennes informations et nouveautés dans le contexte intercantonal

## Conditions-cadres

- Des compétences solides en fiscalité sont requises.
- Interprétation simultanée: français, allemand

## Vos avantages

Vous connaissez

- les développements actuels (politiques et techniques) en matière de droit fiscal national et international

Vous savez

- mettre en œuvre les tendances actuelles de la pratique fiscale en matière de planification fiscale pour vos clients et pour l'organisation de votre entreprise

## Responsable du congrès

**Daniel Gentsch**, expert fiscal dipl., président du domaine professionnel Fiscalité d'EXPERTsuisse, partner, Tax, Ernst & Young SA, Zurich



Daniel Gentsch

### Date

03.11.2022, journée entière

### Lieu

Hôtel Schweizerhof Berne  
Bahnhofplatz 11  
3001 Berne  
www.schweizerhof-bern.ch

### Formation en ligne

La formation en ligne s'effectue via le système de vidéoconférence ZOOM.

### Prix du séminaire

CHF 980.- non-membre  
CHF 880.- collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse

### Sont compris en présentiel

- toute la documentation (version papier et numérique)
- café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle, repas de midi, eau minérale, vin et café
- TVA 7,7%

### Sont compris en ligne

- toute la documentation (version numérique)
- accès ZOOM
- TVA 7,7%

### Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 8 heures par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.

## Intervenants

**Fabian Baumer**, lic. iur., avocat, expert fiscal dipl., chef de la Division principale Politique fiscale, Administration fédérale des contributions (AFC)

**Klaus von Brocke**, Prof. Driur., avocat, cabinet von Brocke

**René Matteotti**, Prof. Driur., LL.M., professeur ordinaire de droit fiscal suisse, européen et international, Université de Zurich, avocat, Tax partner AG

**Stefan Oesterhelt**, lic. iur., avocat, LL.M., expert fiscal diplômé, Partner, Homburger SA

**Tamara Pfammatter**, Master of Law, ambassadrice et responsable de la division Fiscalité, Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI)

**Achim Pross**, Driur., chef de la division pour la coopération internationale et l'administration fiscale, OCDE

**Susanne Schreiber**, experte fiscale dipl., conseillère fiscale et avocate (D), associée, Bär & Karrer SA

**Martin Schmid**, Driur., conseiller aux États, avocat, Kunz Schmid

**Benno Suter**, M.B.L. HSG, expert fiscal diplômé, partner, responsable Indirect Tax, Ernst & Young SA

**Hannes Teuscher**, Dr iur., avocat, LL.M., expert fiscal dipl., associé, G + S Société Fiduciaire SA

## Programme

	Thème	Intervenant
08.15–08.45	Café de bienvenue/ connexion à ZOOM	
08.45–09.00	Introduction	Daniel Gentsch
09.00–09.45	Thèmes fiscaux pertinents pour le conseil traités au Parlement et dans la législation de la Confédération	Conseiller aux États Martin Schmid Fabian Baumer
09.45–10.45	Réforme de la fiscalité des entreprises sur le plan international	Tamara Pfammatter Achim Pross
10.45–11.15	Pause-café	
11.15–12.00	Anciennes informations et nouveautés dans le contexte intercantonal	Hannes Teuscher
12.00–12.15	Enseignements à retenir – partie I	Roland Siegenthaler
12.15–13.15	Repas de midi	
13.15–14.00	Directive de l'UE contre l'utilisation abusive d'entités écrans (ATAD 3): conséquences pour les entreprises suisses sans réelle substance	Prof. Klaus von Brocke
14.00–14.30	Aspects importants pour le conseil en matière de taxe sur la valeur ajoutée et d'«impôts écologiques» sur les activités transfrontières	Benno Suter
14.30–15.00	Pause-café	
15.00–15.45	Aperçu des arrêts marquants des tribunaux fiscaux suisses	Susanne Schreiber
15.45–16.30	Développements concernant l'impôt anticipé et les droits de timbre	Stefan Oesterhelt
16.30–16.45	Enseignements à retenir – partie II, récapitulatif et clôture	Roland Siegenthaler Daniel Gentsch

## Dispositions

Font foi les Conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site [www.expertsuisse.ch](http://www.expertsuisse.ch), en particulier:

### Inscription et conditions générales

Toute inscription doit être munie d'une signature manuscrite ou électronique et s'effectue via notre plate-forme en ligne. Le prix est intégralement dû conformément à la facture envoyée à la suite du séminaire.

### Délai d'inscription et d'annulation

Un mois avant la date de la manifestation

Toute inscription envoyée est engageante, même si, le cas échéant, la personne inscrite n'a reçu aucune confirmation de la part d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électronique/postale).

Le contenu, le programme, les horaires, la durée, le lieu et les conférenciers de la manifestation sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

### Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera

considéré). Autrement, les frais d'annulation suivants seront retenus:

**Annulation** jusqu'au délai d'annulation: sans frais

**Annulation** après le délai d'annulation, jusqu'à une semaine avant le début du séminaire: CHF 200.–

**Annulation** à partir d'une semaine avant le séminaire ou en cas de non-participation: 100% du prix du séminaire

### CGV et Déclaration relative à la protection des données

Font foi les Conditions générales de vente et la Déclaration relative à la protection des données d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site [www.expertsuisse.ch](http://www.expertsuisse.ch).